



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/302T

Modification de l'arrêté n° 2023/126T du 17 février 2023 portant autorisation d'installation d'une benne, dans le cadre de travaux au 48-60, rue de Migneaux, à Poissy, du lundi 27 février au vendredi 1^{er} septembre 2023

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/126T du 17 février 2023 portant autorisation d'installation d'une benne, dans le cadre de travaux au 48-60, rue de Migneaux, à Poissy, du lundi 27 février au vendredi 1^{er} septembre 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que dans le cadre de l'évacuation de gravats de travaux, au 48-60, rue de Migneaux, à Poissy, une benne a été installée sur le domaine public, par la Société JCP Entreprise, depuis le lundi 27 février au 2023,

Considérant que les travaux ont pris fin le vendredi 31 mars 2023 au lieu du 1^{er} septembre 2023,

Considérant que la benne a été retirée du domaine public le vendredi 31 mars 2023,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté n° 2023/126T du 17 février 2023 autorisant cette installation,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 2023/126T du 17 février 2023 portant autorisation d'installation d'une benne, dans le cadre de travaux au 48-60, rue de Migneaux, à Poissy, du lundi 27 février au vendredi 1^{er} septembre 2023 est modifié comme suit :

Les dates du « lundi 27 février au vendredi 1^{er} septembre 2023 » sont remplacées par les dates des « lundi 27 février au vendredi 31 mars 202 ».

Article 2 :

L'article 2 de l'arrêté n° 2023/126T du 17 février 2023 est modifié comme suit :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant total de cinq cent soixante euros.

Tarifs	Nombre de jours occupés	Nombre de semaines occupées	M² occupés	Total
8 € par m² et par semaine (benne)		5	14 m²	560 €
Montant total de la redevance				560 €

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2023/126T du 17 février 2023 portant autorisation d'installation d'une benne, dans le cadre de travaux au 48-60, rue de Migneaux, à Poissy, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 4 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 4 avril 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**